

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au suivi de
l'interpellation relative au règlement d'ordre intérieur, aux règles vestimentaires et au
climat scolaire dans les écoles secondaires communales

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de volgende tekst voor:

En avril et mai dernier, j'ai interpellé le Conseil communal au sujet de l'application du Règlement d'Ordre intérieur dans un établissement scolaire communal, et plus particulièrement des modalités relatives aux règles vestimentaires. Cette interpellation n'était ni anodine, ni légère. Elle était le reflet de témoignages, de vécus et de ressentis qui traduisent une souffrance réelle chez des jeunes pour qui l'école, au lieu d'être un lieu d'émancipation, peut parfois devenir un espace de peur, de honte ou d'humiliation.

À l'époque, il m'avait été répondu que vous étiez en fonction depuis peu, que vous n'aviez pas eu connaissance des éléments portés à votre attention, et qu'un groupe de travail serait mis en place, associant notamment la « FAPEO » ainsi que différents acteurs concernés, afin de travailler sur cette réglementation et sur ses modalités d'application. Je souhaite aujourd'hui revenir sur cet engagement et faire le point sur son suivi.

Je tiens à rappeler une réalité fondamentale : dans le domaine scolaire, de nombreux élèves et familles hésitent à entamer des démarches formelles lorsqu'ils estiment vivre une situation problématique au sein d'une institution. Ces démarches peuvent être vécues comme lourdes, exposantes et dissuasives, parce que les élèves et les familles ne se trouvent pas dans la même position qu'une institution.

C'est précisément pour cette raison que le rôle des Conseillères et Conseillers communaux est essentiel. Notre responsabilité est de relayer ces préoccupations, de questionner les pratiques, de demander des garanties, et de veiller à ce que les institutions dont la Commune est le pouvoir organisateur respectent pleinement les droits, la dignité et le bien-être des jeunes.

Je souhaite également rappeler que le débat public peut être un levier de changement positif. À titre d'exemple, en Belgique, Caroline Désir, Ministre de l'Éducation et membre du Parti socialiste, avait réagi publiquement à la suite d'un courriel adressé par une direction scolaire concernant les tenues des élèves. Elle avait alors clairement dénoncé des propos laissant entendre que des jeunes filles pourraient être rendues responsables d'agressions ou de comportements déplacés en raison de leurs vêtements, qualifiant de tels discours d'intolérables. Cette prise de position a permis d'ouvrir un débat, de rappeler les responsabilités des institutions éducatives et de réaffirmer que jamais la faute ne peut être reportée sur les élèves.

De la même manière, en Belgique, des élèves d'un établissement secondaire à Enghien se sont mobilisés publiquement contre une règle vestimentaire qu'ils estimaient inéquitable, interdisant le port du short aux garçons alors que d'autres tenues étaient autorisées pour les filles. Cette mobilisation a permis d'ouvrir un dialogue et de questionner le sens, la cohérence et l'équité des règlements scolaires.

Ces exemples montrent que ce sont bien la parole, les témoignages, les mobilisations et le débat démocratique qui permettent de faire évoluer les pratiques. Dire que ces questions devraient rester uniquement internes, c'est nier l'histoire même des avancées sociales et éducatives.

En tant que cheffe de groupe « ECOLO - GROEN », je veux être très claire : je ne lâcherai rien. Je continuerai à défendre chaque enfant, chaque jeune, afin qu'il puisse se sentir respecté, en sécurité et légitime à l'école, quelle que soit son origine, son genre, sa morphologie ou son milieu social. Et ce, même si cela implique de faire face à des pressions, des tentatives d'intimidation ou des attaques sur les réseaux sociaux.

Mon engagement est total et constant.

Dans ce cadre, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

1. Le groupe de travail annoncé en mai dernier a-t-il été effectivement mis en place, et avec quels acteurs précis ?

2. Les comités de parents, des représentants des élèves et des experts externes ont-ils été associés à ce travail ?

3. Cette réflexion a-t-elle été menée uniquement pour un établissement ou étendue à l'ensemble des écoles secondaires communales ?

4. Quelles actions concrètes ont été mises en œuvre depuis lors pour améliorer la clarté des règles vestimentaires et le climat scolaire ?

5. Comment le Collège garantit-il que le débat démocratique puisse se tenir sereinement au sein du Conseil communal, dans le respect du rôle et du mandat des Conseillères et Conseillers communaux qui relaient des problématiques d'intérêt général ?

Madame l'Échevine DURAKI donne lecture du texte suivant :

Mevrouw schepen DURAKI leest de volgende tekst voor:

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention constante que vous portez aux questions de bien-être, de respect et de climat scolaire au sein de nos établissements secondaires communaux. Ces enjeux sont pris avec le plus grand sérieux par le Pouvoir organisateur, dans une volonté constante de garantir des écoles sûres, inclusives et respectueuses des droits et de la dignité de chaque élève.

Comme cela avait été annoncé lors de l'interpellation d'avril-mai dernier, un travail structuré a bien été engagé. Celui-ci s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer le dialogue avec les élèves et les parents, à clarifier les cadres existants et à améliorer les pratiques institutionnelles lorsque cela s'avère nécessaire.

1. Concernant la mise en place du groupe de travail et les acteurs impliqués.

Un budget spécifique relevant de l'enseignement communal a été dégagé afin de permettre un accompagnement par la « FAPEO » (« Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel »).

Le choix de la « FAPEO » s'est imposé naturellement, celle-ci disposant d'une expérience avérée en la matière, pour avoir déjà accompagné d'autres pouvoirs organisateurs dans des démarches similaires.

La « FAPEO » a par ailleurs une expertise reconnue dans le travail avec les jeunes, qu'elle pratique régulièrement, et une réelle habitude à animer des espaces de dialogue autour des enjeux de participation, de démocratie et de citoyenneté à l'école.

Son intervention présente également un atout essentiel : la « FAPEO » constitue un acteur externe et neutre, qui n'est ni le Pouvoir organisateur ni un membre du corps éducatif. Cette position tierce garantit un cadre de travail sécurisant, équilibré et propice à une parole libre, tant pour les élèves que pour les familles.

La « FAPEO » est ainsi mandatée pour accompagner le processus, tant sur le plan méthodologique que sur le plan de l'animation des espaces de dialogue avec les élèves et les parents.

Sur le plan opérationnel, le travail est coordonné au sein de l'athénée, concerné par deux membres de la « FAPEO », en lien étroit avec les familles, les élèves, la direction et le Pouvoir organisateur.

2. Association des parents, des élèves et d'acteurs externes.

Les élèves occupent une place centrale dans ce dispositif. Un calendrier précis de rencontres a été établi, avec la volonté explicite d'organiser des réunions préparatoires avec les jeunes avant chaque « Comité de Parents » (« CoPa »), soit environ une réunion par mois.

Ces rencontres permettent :

- d'informer les élèves,

- de recueillir leur parole,
- de préparer leurs interventions,
- et de renforcer leur capacité à participer de manière structurée et sereine au dialogue institutionnel.

Les parents sont également pleinement associés au processus. Les deux représentants de la « FAPEO » ont pris contact avec l'Association de Parents et se sont rendus comme convenu, à l'Assemblée générale de l'AP (le 7 octobre) afin :

- d'expliquer le projet,
- de clarifier les objectifs,
- de recadrer les modalités de participation,
- et de favoriser une diversification de la représentativité des parents, notamment en mobilisant les familles récemment arrivées depuis le primaire.

La « FAPEO » assure par ailleurs un rôle d'expert externe, garantissant un cadre de travail respectueux, équilibré et conforme aux principes de participation démocratique.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'ensemble des questions relatives au climat scolaire – incluant notamment le vivre-ensemble, les règles de fonctionnement, le respect mutuel et les modalités d'application du règlement d'ordre intérieur – sont également abordées dans le cadre du Conseil de participation. Ce lieu institutionnel réunit l'ensemble des acteurs concernés : représentants des élèves, des parents, des membres du personnel éducatif, de la direction ainsi que du Pouvoir organisateur.

Dans ce cadre, le partenariat avec la « FAPEO » a été explicitement présenté et expliqué, tant dans ses objectifs que dans ses modalités concrètes. Cette instance constitue dès lors un espace structurant de dialogue, de co-construction et de régulation, permettant de garantir une approche collective, transparente et démocratique des enjeux liés au climat scolaire.

3, Portée de la réflexion.

Si le travail opérationnel détaillé concerne actuellement un établissement, à savoir « l'Athénée Joseph Bracops », la démarche s'inscrit dans une réflexion plus large du Pouvoir organisateur sur le climat scolaire, les règlements d'ordre intérieur et leurs modalités d'application. Les enseignements tirés de ce processus nourriront la réflexion globale menée pour l'ensemble des écoles secondaires communales.

N. KAMMACHI :

Je suis ravie d'entendre que vous avez bien entamé ce travail, notamment en constituant des groupes de travail, je vous en remercie. Cependant, depuis la rentrée scolaire, combien y a-t-il déjà eu de rencontres ? Une seule le 7 octobre ou plus ? Je suppose que la « FAPEO » est venue expliquer les modalités du processus pour alimenter ce nouveau règlement d'ordre intérieur ; telle est ma question.

La « FAPEO » joue effectivement un rôle majeur dans nos écoles, mais je voudrais aussi savoir si cette dynamique de réflexion, afin que le règlement soit appliqué de la meilleure façon, comporte-t-elle une sensibilisation menée avec les directions d'école, avec les professeurs et avec les étudiants ? Ou, la « FAPEO » propose-t-elle des choses sans une réelle discussion ?

Madame l'Échevine DURAKI :

Oui, il y a eu une réunion le 7 octobre pendant laquelle la « FAPEO » a présenté le projet lors de l'Assemblée générale des parents de l'établissement. Le 17 octobre, ils ont lancé une rencontre informative destinée à tous les délégués et à tous les élèves qui souhaitent s'impliquer au sein de cette école.

Je vous avoue qu'il n'y a pas eu beaucoup de retour de la part des élèves, c'est pourquoi ils comptent relancer cet appel pour motiver les élèves à s'impliquer pour leur école. L'objectif est que les deux intervenants de la « FAPEO » qui prennent contact avec les élèves et les associations de parents, se voient une fois par mois avant chaque « COPA ».

Oui, il existe une sensibilisation des directions, des équipes éducatives, des parents et des élèves, dont le but est de travailler et de trouver des solutions ensemble et, surtout, de promouvoir le bien-être des élèves.

Si tout va bien, si le timing est respecté, et si on n'a pas besoin de plus de temps de travail avec le groupe, on effectuera une évaluation avec la « FAPEO » et les délégués des élèves le 29 juin 2026.